

Compte rendu
Conseil de la Communauté
de Communes du Pays de Phalsbourg

Lundi 2 mars 2009
à 19 h 00'
Salle polyvalente
Arzviller

Présents :

Président : M. GROSSE Jean.

Vice-Présidents : MM. WEBER Eric, BARTHELEMY Eric, UNTEREINER Christian, BREIDENSTEIN René.

Autres membres titulaires :

M. CARABIN Michel, Mme LERCH Fabienne, commune d'Arzviller.

M. GIRARDIN Dany, commune de Berling.

M. IDOUX Régis, commune de Bourscheid.

M. ALLARD Antoine, commune de Brouviller.

MM. WEBER Joseph, BACHMANN Benjamin, ZOTT Patrick, PIN Joël, WILHELM Patrick, commune de Dabo.

MM. GESCHWIND Roland, SCHEFFLER Jean-Jacques, commune de Danne et Quatre Vents.

M. THOMAS René, commune de Dannelbourg.

M. SOUDIER Aloyse, commune de Garrebourg.

M. FIRDION Yvon, commune de Guntzviller.

M. DISTEL Patrick, commune de Hangviller.

MM. KAISER Jean-Jacques, KALCH Bernard, commune de Henridorff.

M. FROEHLICHER Fernand, commune de Hultheouse.

M. BELLOT Jean-Michel, commune de Lixheim.

MM. PERRY Bernard, WAGNER Roland, commune de Lutzelbourg.

M. HEMMERTER Norbert, commune de Metting.

MM. BERGER Roger, HEITZMANN Dominique, commune de Mittelbronn.

M. FIXARIS Gilbert, commune de Saint Louis.

M. DEMOULIN Sylvain, commune de Vesheim.

M. SCHEID Gérard, commune de Waltembourg.

M. SIFFERMANN Eric, commune de Wintersbourg.

M. MULLER Joël, commune de Zilling.

Membres titulaires absents excusés :

M. RAMM Armand, commune de Haselbourg.
M. KUCHLY Denis, commune de Hérange.

Membres suppléants présents ayant pris part au vote représentant un délégué titulaire :

M. GIES Raymond, représentant M. RAMM Armand, commune de Haselbourg.
M. LANTER Joseph représentant M. KUCHLY Denis, commune de Hérange.

Membres suppléants présents n'ayant pas pris part au vote :

Mme LINGENHELD Elisabeth, M. POLLET-VILLARD Dominique, commune de Arzviller.
Mme HOFFMANN Valérie, commune de Berling.
M. KLEIN Denis, commune de Bourscheid.
M. KELLER Médard, commune de Brouviller.
M. JACOB Jean-Luc, commune de Danne et Quatre Vents.
M. BARBARAS Francis, commune de Dannelbourg.
M. WURTH Pierre, commune de Gunztviller.
M. GANGLOFF Olivier, commune de Hangviller.
Mme HEITZMANN Christine, commune de Henridorff.
M. BRENOT Roger, commune de Hultehouse.
M. LEOPOLD Vincent, commune de Lixheim.
M. PERRY Grégoire, commune de Lutzelbourg.
M. DREYS Michel, commune de Mittelbronn.
M. PFEIFFER Gérard, commune de Saint Jean Kourtzerode.
Mme BECKER Nicole, commune de Saint Louis.
M. WILHELM Georges, commune de Vilsberg.
M. SCHMIDT Lothaire, commune de Zilling.

Autres personnes présentes :

M. Jean-Marc Monnet, Directeur du Centre Courrier de Sarrebourg.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de votants : 37

Date de convocation : 23 février 2009.

Date de transmission en Sous-préfecture : 31 mars 2009

Date d'affichage : 30 mars 2009

Après avoir salué l'Assemblée, le Président cède la parole à M. CARABIN Michel, Maire de la localité d'accueil, qui présente sa commune sous ses aspects historiques, associatifs et économiques.

Le Président le remercie et propose d'aborder le 1^{er} point de l'ordre du jour.

1. Services de la Poste : CIDEX (regroupement des boîtes à lettres des particuliers)

M. Jean-Marc MONNET, Directeur du Centre Courrier de Sarrebourg, commence sa présentation en rappelant le contexte économique et concurrentiel dans lequel évolue la Poste, et annonce la réorganisation prochaine des services de La Poste : optimiser, voir annualiser, le temps de travail des facteurs, diminuer les accidents du travail, gagner du temps dans les tournées en proposant des outils tels que les Cidex. M. Jean-Marc MONNET précise que, ces boîtes aux lettres regroupées sont achetées et entretenues par la Poste, que leurs implantations sont déterminées avec les communes.

Le Président le remercie pour la qualité de sa présentation et souhaite faire un préambule avant la présentation du budget.

Le Président rappelle que cette séance est essentiellement consacrée au 1^{er} budget communautaire de cette nouvelle assemblée, que le budget est un acte politique important car il affirme la direction vers laquelle la Communauté de Communes souhaite aller. Il poursuit en indiquant que ce Budget s'inscrit dans une conjoncture difficile mais l'Assemblée peut faire confiance à la richesse du territoire d'un point de vue paysager, architectural, économique avec la particularité d'avoir une fiscalité assez faible.

Il souhaite que la Communauté de Communes puisse réussir à rayer la mauvaise image de structure administrative et qu'elle soit reconnue comme un service de proximité tout en étant un vecteur important de développement économique, notamment grâce à la future zone d'activités de l'arrondissement pour lequel il remercie la municipalité de Brouviller d'avoir donné un avis favorable à sa réalisation.

Il annonce qu'une « chasse aux gaspi » quant aux cotisations obligatoires à des organismes divers, sera faite, afin qu'un juste retour aux « investissements » puisse être constaté. Il attire également l'attention sur l'octroi de subventions qui seront versées à l'appui de dépenses justifiées.

Rien ne sera facile mais la volonté qui anime les délégués communautaires permettra de faire aboutir les nouveaux projets et ceux en cours. Les nouveaux projets conduiront, de façon inévitable, l'Assemblée, à augmenter la fiscalité locale.

2. Budget primitif 2009

2.1. Budget général M14

2.1.1. Vote des taux additionnels

Rebondissant sur son dernier propos, le Président expose aux délégués communautaires la hausse des taux proposée par les membres du Bureau. Il précise que cette hausse pourrait s'établir pour 2/3 sur la TH et la FB et 1/3 sur la TP et le FNB. Si elle est votée, elle générera une recette de 25.000 euros. De plus amples explications sont faites par M. Christian UNTEREINER, Vice Président en charge des finances. Après explication des chiffres, le débat est ouvert.

Alors que M. Dominique HEITZMANN, délégué de Mittelbronn, privilégierait une augmentation égalitaire sur les 4 taxes, M. Roger BERGER, Maire de Mittelbronn s'interroge sur les propos du Président, au cours du Conseil de Communauté du 9 février 2009 à Dabo, visant à ne pas augmenter les taxes.

Le Président prend note de la proposition de M. Dominique HEITZMANN et répond à M. Roger BERGER que l'augmentation des taxes avait été proposée par les membres du Bureau et qu'il était le porte parole de cette proposition.

Après débat, le Président rappelle les taux de l'année 2008 et propose aux délégués communautaires de procéder au vote sur la base de 2 propositions :

- la 1^{ère} étant celle de M. Dominique HEITZMANN visant une augmentation égalitaire des 4 taxes :

Après présentation, après débat,

Pour	6
Contre	31

Cette proposition est donc rejetée.

- la 2nd étant celle des membres du Bureau à savoir :

Taxe d'habitation :	0,446 %
Taxe foncière :	0,525 %
Taxe foncière non bâtie :	3,32 %
Taxe professionnelle :	0,456 %

Après présentation, après débat,

Pour	31
Contre	6

2.1.2. Présentation et vote du budget

Le Président présente son projet de budget 2009. Celui-ci a été, sous sa forme simplifiée, transmis avec l'ordre du jour.

Le Président souligne les principales dépenses relevant de la section de fonctionnement : Fonds de vallée de la Zinsel, ouverture paysagère aux abords du Château de Lutzelbourg, entretien pérenne de la Zorn, entretien de la Vallée des Eclusiers, état des diverses cotisations aux organismes divers (compte 6281) et subventions (6574), liste les recettes de fonctionnement.

Est passée en revue la section d'investissement essentiellement consacrée à la Vallée des Eclusiers, aux études du bâtiment agro touristique aux abords du Château de Lutzelbourg, du village de gîtes, de la reconversion du home Saint Léon et au Système d'Informations Géographiques.

Le Conseil de Communauté procède au vote, par chapitre, de celui-ci.

Après présentation,	
Après débat,	Adopté à l'unanimité.

2.2. Budget annexe M4

2.2.1. Présentation et vote du budget

M. Eric BARTHELEMY, chargé des déchets ménagers, présente le budget M4. Celui-ci a été transmis, sous sa forme simplifiée, avec l'ordre du jour.

Le Conseil de Communauté procède au vote, par chapitre, de celui-ci.

Après présentation,	
Après débat,	Adopté à l'unanimité.

2.2.2. Fixation du prix de la part de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères 2009

Après examen du budget annexe 2009, et avis émis des membres du Bureau réunis le 16 février 2009, il est proposé aux délégués communautaires pour l'exercice 2009 :

- De fixer le montant de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères à 39 € par habitant/semestre soit une augmentation de 4 € / personne et par semestre.

Après présentation, après débat,

Pour	32
Contre	4
Abstention	1

- De maintenir le montant appliqué aux professionnels selon le barème suivant :

Bac de 240 litres : 170 euros/an

Bac de 750 litres : 780 euros/an

Après présentation,

Après débat,

Adopté à l'unanimité.

3. Développement économique

3.1. Maison de l'Emploi

La Communauté de Communes est membre de la Maison de l'Emploi du sud Mosellan depuis fin de l'année 2006. Ce service destiné aux demandeurs d'emploi est ouvert depuis juin 2008. Les Communautés de Communes participent obligatoirement aux frais d'investissement et de fonctionnement.

Par conséquent, proposition est faite aux délégués communautaires de prévoir une participation financière de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg d'un montant de 22.025,42 € pour l'année 2009.

A ce sujet, M. Jean GROSSE demande aux représentants de la CCPP à cette structure, de veiller au bon usage de cette somme importante et s'interroge sur les avantages que procure cette contribution aux demandeurs d'emplois de notre territoire.

Après présentation,

Après débat,

Adopté à l'unanimité.

3.2. Salon de l'Habitat et des Loisirs

Proposition est faite aux délégués communautaires de reconduire le partenariat avec l'Association des Métiers et des Exposants pour organiser le salon en 2009 sous les mêmes termes, à savoir que la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg prenne en charge une partie des frais de communication.

Après présentation,

Après débat,

Adopté à l'unanimité.

Par ailleurs, proposition est faite aux délégués communautaires d'allouer un lot de tombola d'une valeur de 500,00 euro.

Après présentation,

Après débat,

Adopté à l'unanimité.

3.3. Salon des Saveurs

Conformément au débat d'Orientation Budgétaire, proposition est faite aux délégués communautaires de soutenir cette initiative, qui se déroulera le 22 mars 2009 à Saint Jean Kourtzerode, visant à présenter différents produits sous des formes et des saveurs innovantes. L'action de la Communauté de Communes se traduira par la prise en charge d'une partie des frais de communication avec un maximum de 2.050,00 HT.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

3.4. PAIO

Conformément au débat d'orientation budgétaire, proposition est faite aux délégués communautaires de participer au fonctionnement de la PAIO à hauteur de 0,31 € par habitant, soit 3.961,18 € et d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Là aussi le Président demande aux représentants de notre collectivité de veiller au bon usage de cette contribution supplémentaire à celle de la maison de l'emploi.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

3.5. Cotisation Moselle Développement

Proposition est faite aux délégués communautaires de verser à Moselle Développement, en tant que membre de l'association, la somme de 100 € au titre de la cotisation 2009.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

3.6. Moselle Sud Initiative

Contribuant au fond géré par l'association Moselle Sud Initiative, gestionnaire de la Plate Forme Initiative Locale depuis le 1^{er} décembre 2003, proposition est faite aux délégués communautaires de verser la cotisation 2009, fixée à 60 €.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

4. Haut Débit : Cotisation à la CNIE

Conformément au débat d'orientation budgétaire, proposition est faite aux délégués communautaires de participer au fonctionnement de la CNIE à hauteur de 0,08 € par habitant et d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Vu que sur notre territoire, les zones ne sont pas desservies, M. Jean GROSSE s'interroge sur le rôle de cette structure et surtout se demande quel est notre rôle dans la CNIE.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

5. ADRESS – Cotisation 2009

L'Association de Développement du Rail et des transports collectifs des pays de Saverne et Sarrebourg (ADRESS) vise à effectuer les études nécessaires au développement du rail sur notre territoire et ainsi améliorer, voir augmenter le nombre de dessertes. Au vu de l'intérêt mené par cette association, proposition est faite aux délégués communautaires d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires au versement de la cotisation de 10 € par commune soit 250 € à l'ADRESS.

Après présentation,

Après débat,

Adopté à l'unanimité.

6. Association Mosellane d'Economie Montagnarde (AMEM) – Cotisation 2009

Cette association créée en 1979 à l'initiative d'élus de toutes sensibilités politiques, a pour objet de représenter les collectivités de montagne, les chambres consulaires et les associations auprès de pouvoirs publics et des financeurs, pour obtenir la mise en œuvre d'une politique vigoureuse de développement de ces territoires, comme l'engagement en a été pris dans la loi Montagne.

L'association a comme objectif prioritaire le renforcement des moyens d'action des collectivités de la montagne. De plus, elle apporte des services directs à ses adhérents : information, conseils, assistance technique, etc....

Par conséquent et au vu des projets de la Communauté de Communes, proposition est faite aux délégués communautaires d'adhérer à l'AMEM et de verser la cotisation de 1.000 € pour l'année 2009 et d'habiliter le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Après présentation,

Après débat,

Adopté à l'unanimité.

7. Actions Culturelles

7.1. Festival « Mon Mouton est un Lion » Partenariat avec APARTE

Devant le succès rencontré par les éditions précédentes, la Communauté de Communes a souhaité renouveler son partenariat avec l'association « Aparté 57 », dans le cadre du Festival « Mon Mouton est un Lion » qui se déroulera du 6 au 24 mai 2009.

Ainsi, les quelques 400 élèves des écoles maternelles des communes membres, vont pouvoir assister gratuitement à une représentation du spectacle « les 2 rois », présenté par la Compagnie du « Jabron Rouge ».

Ces représentations scolaires se dérouleront les 18 et 19 mai à Dannelbourg. Les enfants des différents villages seront emmenés en bus sur ce lieu de représentation.

Par ailleurs, ce festival fêtera cette année, sa dixième année d'existence. Afin de célébrer cet événement, les deux structures partenaires (APARTE et l'Espace Rohan) ont souhaité la création d'un projet de grande envergure, au caractère fédérateur et populaire se déroulant dans un lieu symbolique du territoire. Ce projet prend ainsi la forme d'un chapiteau, habité par un spectacle de cirque d'esthétique contemporaine. L'endroit d'une telle implantation se veut symbolique et unira les départements de la Moselle et du Bas Rhin autour d'un projet commun. C'est pourquoi notre collectivité a été sollicitée pour trouver un lieu. C'est le parking 4 en contre bas du Plan Incliné situé sur le ban communal de Garrebourg qui a été retenu.

Le cirque Rasposo avec sa toute nouvelle création « le chant du Dindon » a ainsi été convié les 22 et 23, 24 mai 2009.

Cette compagnie a déjà marqué les esprits et les cœurs avec son spectacle « Parfum d'Est », une fresque tzigane, mise en piste et en musique il y a deux ans à Sarrebourg.

Ainsi et conformément au Débat d'Orientation Budgétaire, proposition est faite d'autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires pour verser à l'Association APARTE exceptionnellement pour 2009, la somme de 10.000,00 €.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

Afin de marquer ces journées du 18 et 19 mai comme l'année dernière auprès des élèves scolaires, proposition est faite, de remettre à chacun « un mini calepin » à l'effigie de la Communauté de Communes. La dépense s'élève à 588,00 HT.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

7.2. Médiathèque Intercommunale de Arzwiller

7.2.1. Programme des animations de l'année 2009

Afin de développer le service de lecture de proximité, la médiathèque met en place, toute l'année, des animations sur l'ensemble du territoire selon une répartition géographique équitable.

En 2009, ces actions, soutenues par le Conseil Général de la Moselle et la BDP s'inscriraient autour de thèmes tels que les Risques Majeurs, « Lire...et Elire en Moselle », concours de poésie, « Silence ! On pousse... », Printemps des Poètes, animation « Bout de choux », « Insolivres », « Lire en fête...partout en Moselle ! », animation de Noël...

Ainsi et conformément au Débat d'Orientation Budgétaire 2009, proposition est faite d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'organisation de ces animations et d'allouer un budget global de 7.500,00 €.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

7.2.2. Contribution à la commune pour les frais de fonctionnement de la Médiathèque

Les locaux de la médiathèque appartenant à la commune de Arzwiller, il convient d'allouer une contribution qui couvrira les charges de fonctionnement du bâtiment intercommunale (ménage, chauffage, électricité,...), 1 place de la Grotte à Arzwiller.

Ainsi et conformément au Débat d'Orientation Budgétaire, proposition est faite d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour verser une subvention maximum de 6.000,00 € sur justificatif de factures.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

7.2.3. Subvention à l'Association des Parents d' Arzwiller (APA)

Dans l'attente du retour de la pleine compétence « Médiathèque », l'A.P.A prend en charge les frais de téléphone, internet et d'assurance du local. Ainsi et conformément au Débat d'Orientation Budgétaire, proposition est faite d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour verser une subvention maximale de 900 € sur justificatif de factures correspondantes à ce qui serait à notre charge.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

8. EDF- Effacement de réseaux : dossiers 2009

Conformément à la convention signée entre la Communauté de Communes et EDF GDF pour la période 2008-2010 affectant une enveloppe globale de 49.560 euros correspondant à une enveloppe annuelle de 16.520 euros, Monsieur Christian UNTEREINER, vice-Président en charge de ce dossier propose aux délégués communautaires d'adopter :

- **Le projet 2009 des communes présentant des dossiers d'effacement de réseaux**
 - *Commune de Mittelbronn*, Place de l'Eglise, pour un montant éligible de 26.543,00 euros fouilles comprises
 - *Commune de Saint-Louis*, Rue des Jardins, pour un montant éligible de 77 425,00 euros fouilles comprises

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

9. Vallée des Eclusiers

Dans le cadre de la reconversion de la Vallée des Eclusiers, l'Association Vivre Lorraine s'avérerait être un partenaire (entretien Voies Cyclables et de la vallée) incontournable au regard des investissements humains et matériels que cette association a réalisé sur ce site.

La Communauté de Communes s'est portée candidate, par délibération du 27 octobre 2006, dans le cadre d'une possibilité de transfert de l'Etat vers l'EPCI de ce site « Vallée des Eclusiers »,

Par ailleurs la Communauté de Communes a délibéré le 18 février 2008 pour attribuer une subvention exceptionnelle de 60.000 euros à l'Association Vivre Lorraine en compensation des travaux réalisés avec factures à l'appui,

Le Président fait part de la situation comptable et financière de l'association Vivre Lorraine conduisant celle-ci à un placement en redressement judiciaire, avec une cessation d'activités programmée et décidée par une assemblée générale extraordinaire pour le 30 juin 2009.

Considérant l'absence de demande de versement de la subvention,

Considérant que Vivre Lorraine ne peut assumer le rôle que nous voulions lui confier, cet engagement ne tient plus.

Considérant que la Communauté de Communes n'est toujours pas propriétaire de la Vallée des Eclusiers,

Considérant que la décision d'attribution d'une subvention ne crée de droits acquis pour son bénéficiaire que dans la mesure où il peut justifier, au moment où il en demande la liquidation, que les conditions qu'elle pose, même implicites, soient réunies,

Compte tenu des éléments susvisés, proposition est faite aux délégués communautaires d'annuler la délibération du 18 février 2008 et ainsi de ne pas verser 60.000 euros à l'Association Vivre Lorraine.

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

10. Zone de Mittelbronn

Au cours du conseil de communauté du 21 octobre 2008, l'Assemblée a délibéré majoritairement pour un changement de localisation de la zone de Mittelbronn vers Dannelbourg.

Cette nouvelle implantation était conditionnée à l'avis favorable du conseil municipal de Mittelbronn. Suite à une saisie par courrier de la Communauté de Communes, le conseil de Mittelbronn s'est prononcé le 26 janvier 2009 et refuse, à la majorité, cette nouvelle implantation (une seule voix pour !).

Par conséquent, proposition est faite aux délégués communautaires de prendre acte de cette décision et de mettre fin définitivement à la création d'une zone d'activité sur le territoire de Mittelbronn.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

11. Château de Lutzelbourg

Afin d'équilibrer et de clôturer l'opération consacrée à l'étude de réouverture paysagère réalisée en 2007 par l'AMEM, il est nécessaire, à la demande de Madame le Percepteur, de délibérer sur la participation de la Communauté de Communes qui s'élève à 1.750 € à inscrire au chapitre 041 en dépenses et en recettes de la section d'investissement. Pour informations, le coût de cette étude était de 3.500 € subventionnée à 50 % par le Conseil Régional de Lorraine.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

12. Signature Convention Dématérialisation de la Paie

Dans l'esprit de la convention signée avec la Sous-Préfecture concernant la dématérialisation des actes administratifs, une première étape de dématérialisation va être franchie en procédant à la signature d'une convention cadre nationale relative à la dématérialisation des états de paie des collectivités et établissements publics locaux avec la Direction Générale des Finances Publiques. Dans le cas présent cela implique la disparition des fiches de paie papier, transmises à présent sous la forme d'un CD Rom à la trésorerie. Les informations ainsi transmises offriront des facilités de recherche et de contrôle. Les coûts de manutention et d'impression sont ainsi réduits.

Par conséquent, proposition est faite aux délégués communautaires d'autoriser le Président à signer la dite convention et de l'habiliter à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

13. Déchets Ménagers : Admissions en non valeur

Madame le Trésorier Receveur de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg a communiqué une liste nominative de personnes qui ne peuvent et ne pourront être recouvrées au titre des exercices 2005 à 2007 de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères dont le montant total s'élève à 720 €.

Une liste des redevables est remise aux élus concernés dans leur commune.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté que cette liste soit admise en non-valeurs.

Après présentation,
Après débat, Adopté à l'unanimité.

14. Portage de Repas : augmentation des prix des repas

M. Eric BARTHEMEMY, Vice Président en charge de ce service, expose aux délégués communautaires, les raisons qui ont conduit les Membres du Bureau à proposer l'augmentation des tarifs des repas livrés : variation des prix des matières premières, non répercussions de l'augmentation des tarifs après ouvertures des plis en 2008. Par conséquent, proposition est faite aux délégués communautaires de fixer les tarifs des repas, à compter du 01 mai 2009, comme suit :

- Prix du repas standard livré : 7,30 euro
- Prix du repas régime livré : 7,40 euro
- Prix des repas standards (midi et soir) livrés : 12,04 €
- Prix des repas régimes (midi et soir) livrés : 12,85 €

Après présentation, après débat,

Pour	36
Contre	1
Abstention	0

15. Contrat d'entretien de la chaudière du siège de la Communauté de Communes

Proposition est faite aux délégués communautaires d'autoriser le Président à signer un contrat avec l'entreprise Lambour de Dannelbourg pour l'entretien de la chaudière du siège de la Communauté de Communes dont le montant révisable s'élève à 99,53 euro HT par an.

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

16. Acquisition de petit matériel –Durée d'Amortissement

Conformément au code général des Collectivités Territoriales et à l'arrêté du 26 octobre 2001, proposition est faite aux délégués communautaires de fixer la durée d'amortissement à 1 an pour l'acquisition de petit matériel dont la valeur individuelle est inférieure à 500,00 euro HT, inscrit en section d'investissement et dans le respect de la liste fixée par la réglementation en vigueur.

Après présentation,
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

17. Divers

17.1 Commission « Reconversion touristique - Village de Gîtes »

M. Benjamin BACHMANN, délégué de Dabo, informe qu'une commission « Village de gîtes » a été constituée au sein du Conseil municipal de la commune de Dabo et fait un appel à candidat pour compléter cette commission. MM. Eric WEBER, René BREIDENSTEIN, Christian UNTEREINER, Vices Présidents de la Communauté de Communes, et Sylvain DEMOULIN, maire de Vesheim, sont candidats.

17.2 Banque de Matériel : référents communaux

M. André ROUSCHMEYER, responsable de la Banque de Matériel, souhaite profiter de la présence des maires pour rappeler que la nomination dans chaque commune d'un référent « banque de Matériel » est importante et invite chacun qui ne l'aurait pas encore désigné, à le faire rapidement.

Le Président précise qu'un courrier de rappel sera envoyé dans chaque commune non à jour.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Président remercie chaleureusement les élus et l'équipe municipale d'Arzviller et clôt la séance à 22 h 00'.

Le Président

Jean GROSSE